

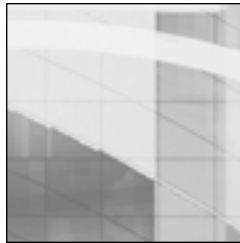
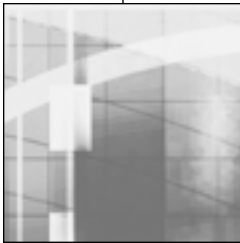


Pour une diversification énergétique

et une gestion durable des forêts

PRIORITÉS D' ACTIONS POLITIQUES
EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE ET FORESTIÈRE

DOCUMENT DE TRAVAIL
Mars 2003



UN GOUVERNEMENT
AU SERVICE
DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec



Parti
Libéral
du
Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s’inscrit dans la foulée du plan de gouvernement du Parti libéral du Québec — *Un gouvernement au service des Québécois*, présenté le 12 septembre 2002 — et de son cadre financier. Issu de nombreuses consultations effectuées dans toutes les régions du Québec au cours des quatre dernières années, le présent document sera soumis à l’acceptation des militants libéraux avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec pour les secteurs énergétique et forestier.

TABLE DES MATIÈRES

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE: CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX	5
NOTRE VISION	7
1. SÉCURITÉ — GARANTIR LA DISPONIBILITÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	8
2. FIABILITÉ — ASSURER LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	11
3. ACCESSIBILITÉ — FOURNIR À TOUS LES CITOYENS DE L'ÉNERGIE À PRIX ABORDABLE ET CONCURRENTIEL	12
4. ACCEPTABILITÉ — VALORISER DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET AYANT OBTENU L'AVAL DE NOS COMMUNAUTÉS	14
5. EFFICACITÉ — ENCOURAGER UNE GESTION EFFICACE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	17
LE SECTEUR DES FORÊTS: CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX	19
NOTRE VISION	20
1. PÉRENNITÉ — GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FORÊTS	21
2. COMPÉTITIVITÉ — ENCOURAGER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	23
3. CRÉDIBILITÉ — AMÉLIORER LA CRÉDIBILITÉ DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET REDONNER CONFIANCE AUX CITOYENS	26
4. GLOBALITÉ — FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DES FORÊTS	28
CONCLUSION	30
ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D' ACTIONS POLITIQUES	32

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

Les ressources énergétiques constituent une composante névralgique de nos sociétés. Moteur du développement économique et social, elles contribuent étroitement au confort et à la richesse de tous les citoyens. La gestion éclairée de la production et de la consommation énergétique représente l'un des défis constants des décideurs politiques. La crise énergétique vécue en 2001 dans certains États américains et les conséquences économiques de cette crise sont en ce sens révélatrices. Or, l'incapacité du gouvernement péquiste à élaborer une politique énergétique cohérente ainsi que l'esprit d'improvisation dont il a fait preuve depuis près de 10 ans ont mis le Québec dans une situation vulnérable. Sur le plan de la production, en dépit du réalignment de dernière année prévoyant la mise en chantier de projets hydro-électriques sur le territoire cri, la société québécoise aurait été confrontée à un déficit énergétique croissant dès 2005-2006. Comme les centrales issues de ces chantiers ne seront pas opérationnelles avant une dizaine d'année, les Québécois pourraient faire face à des hausses substantielles de tarif si aucune mesure concrète n'est prise. Sur le plan de la consommation, la politique d'efficacité énergétique du gouvernement péquiste est demeurée lettre morte.

« Un gouvernement libéral assurera en priorité l'approvisionnement des besoins des citoyens du Québec, en respectant l'environnement et en privilégiant l'économie d'énergie. Pour garantir aux Québécois et aux Québécoises un approvisionnement stable, pour éviter de placer le Québec, ses citoyens et ses entreprises dans une position intenable, un gouvernement libéral s'engage à élaborer et mettre en œuvre dans les plus brefs délais une nouvelle politique énergétique fondée sur la sécurité, la fiabilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'efficacité. »



UN CONTEXTE EN PLEINE MOUVANCE

Le développement d'une économie mondiale, l'introduction de nouveaux modes de télécommunications et la complexification croissante des appareils domestiques et de l'équipement industriel alimentent la demande d'énergie. Si les habitudes de consommation restent les mêmes, cette demande pourrait connaître une forte croissance au cours des prochaines années, notamment sur la scène nord-américaine.

En parallèle, le secteur énergétique traverse une phase de redéfinition marquée par l'émergence de puissants groupes multiénergétiques, par l'accroissement des attentes et des exigences des clients, par la remise en question des monopoles territoriaux, ainsi que par l'importance grandissante des nouvelles technologies. De leur côté, les pays en voie de développement, confrontés à des besoins également croissants, ouvrent de plus en plus leurs marchés afin d'encourager l'investissement international.

La stabilité énergétique représente et continuera de représenter un facteur important de richesse des sociétés modernes. Elle demeure un levier clé du développement économique tout en étant étroitement reliée au progrès social et à la protection de l'environnement.

UN POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE SUBSTANTIEL

En matière énergétique, le Québec peut compter sur un formidable actif. Notre bassin hydrographique et notre situation géographique nous permettent en effet de produire de l'électricité à faible coût, en comparaison aux autres pays industrialisés. En tant que ressource renouvelable, l'hydroélectricité offre le meilleur de deux mondes : de bas tarifs et un environnement plus sain. L'électricité compte pour 41 % de notre consommation énergétique, soit deux fois plus que la consommation du reste du Canada. La contribution de l'hydroélectricité à notre bilan énergétique est plus élevée que celle de la moyenne des pays industrialisés. Nous avons par ailleurs accès à un potentiel énergétique intéressant en ce qui a trait au gaz naturel, aux éoliennes et aux biogaz.

UNE SÉCURITÉ PRÉCAIRE

Cette richesse collective, source de tant de fierté, ne nous met toutefois pas à l'abri des difficultés vécues chez plusieurs de nos voisins. Le ralentissement, sinon l'arrêt des projets hydroélectriques au Québec depuis 10 ans, a limité considérablement, voire même éliminé notre marge de

manœuvre à court et moyen termes. Le peu d'intérêt du gouvernement péquiste à l'égard du développement hydroélectrique aurait pu avoir des conséquences désastreuses. Hydro-Québec a été amenée à se tourner vers les centrales thermiques, une source d'énergie dont l'utilisation contribue à accroître les gaz à effet de serre et dont les coûts de production sont plus élevés que pour l'hydroélectricité. Une telle incurie pourrait également avoir des conséquences au niveau tarifaire. Le maintien des tarifs concurrentiels dépend directement de la disponibilité énergétique. Or les grands barrages hydroélectriques du complexe Eastmain-Rupert ne seront pas opérationnels avant une dizaine d'années et les autres projets ne suffiront vraisemblablement pas à la demande anticipée d'ici là.

Le Québec a et aura besoin d'énergie. Nous avons l'avantage de pouvoir compter sur des actifs énergétiques exceptionnels, notamment sur l'hydroélectricité qui représente un potentiel important tant sur le plan économique qu'environnemental. Toutefois, sans vision et détermination, nous ne pourrions pas pleinement tirer parti de ce capital unique. Le contexte environnant, la situation vulnérable du Québec à court et moyen termes et l'importance renouvelée d'un approvisionnement stable nous obligent à revoir rapidement la politique énergétique actuelle.

NOTRE VISION

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. Garantir la disponibilité de notre approvisionnement énergétique au bénéfice de la société québécoise ;
2. Assurer la fiabilité et la qualité de notre approvisionnement énergétique ;
3. Fournir à tous les citoyens de l'énergie à prix abordable et concurrentiel ;
4. Valoriser, notamment dans le cadre du Protocole de Kyoto, des ressources énergétiques respectueuses de l'environnement et ayant obtenu l'aval de la communauté ;
5. Encourager une gestion efficace de la consommation énergétique.

1. SÉCURITÉ

GARANTIR LA DISPONIBILITÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Grâce à l'hydroélectricité, le Québec bénéficie d'une certaine sécurité énergétique. Aussi, pour éviter une dépendance à l'égard des énergies non renouvelables comme le gaz ou le pétrole, nous devons absolument mieux développer cette ressource qui nous a été jusqu'ici si profitable. Cette disponibilité d'énergie doit être suffisamment importante pour maintenir une marge de réserve raisonnable et, dans la mesure où les marchés sont porteurs, profiter des bénéfiques économiques associés à la pleine utilisation de notre potentiel énergétique dans le cadre de relations nord-sud et est-ouest. Un tel développement permettra de reconstituer notre expertise autrefois exceptionnelle dans le domaine des grands travaux et de l'aménagement de centrales, compétences qui s'étiolent en raison de 10 ans d'arrêt ou de ralentissement d'activités.

« Dès notre élection, nous ferons de l'hydroélectricité notre premier choix d'approvisionnement électrique et nous accélérerons le développement de son potentiel »

Moyens

Afin d'assurer aux citoyens québécois l'énergie électrique dont ils auront besoin dans un avenir proche, nous comptons :

- Réduire les délais de réalisation des projets hydroélectriques en concluant rapidement une entente avec les autorités fédérales pour harmoniser, voire déléguer au Québec le processus d'évaluation environnementale.
- Optimiser et accélérer les délais d'obtention des permis pour les projets hydroélectriques.
- Tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec. Les résultats de cette enquête devront être livrés au plus tard au dixième anniversaire de lancement de la dernière politique énergétique, soit en 2006.
- Exiger d'Hydro-Québec le développement d'un éventail de projets hydroélectriques d'envergure respectant les normes environnementales et les critères d'acceptabilité des communautés locales dans le but d'assurer

à moyen et à long terme l’approvisionnement énergétique requis pour notre croissance économique.

« Nous prendrons les moyens pour assurer à court terme et moyen terme la diversification de notre potentiel énergétique. »

————— Moyens —————

Afin de contrer la possibilité d’un déficit énergétique d’ici la mise en opération de nouveaux projets hydroélectriques d’envergure, nous comptons assurer la diversification de notre potentiel énergétique par le recours à des sources d’énergie non polluantes et acceptables pour les communautés locales. À cette fin, nous entendons notamment :

- Promouvoir le captage des biogaz produits par les sites d’enfouissement et l’utilisation de l’énergie dégagée par la valorisation du méthane.
- Promouvoir le développement et l’utilisation de l’énergie éolienne.
- Promouvoir l’implantation de systèmes de cogénération qui minimiseront les émissions de gaz à effet de serre.
- Soumettre, dans l’attente des résultats de l’enquête énergétique globale, la mise en œuvre du programme des mini-centrales à un processus d’évaluation en deux temps. Une fois exclue des sites possibles une liste de rivières dont le potentiel écotouristique est au moins aussi important que le potentiel hydroélectrique, l’analyse des projets se fera selon trois critères stricts d’octroi évalués cas par cas : une volonté populaire locale bien affirmée, un impact environnemental minime ainsi qu’un impact économique et énergétique substantiel.

« Nous encouragerons la production, le transport, la distribution et l’utilisation du gaz naturel. »

————— Moyens —————

Afin d’augmenter la disponibilité de cette source d’énergie, laquelle représente le second potentiel significatif pour le Québec et peut se révéler la plus efficace pour certains usages commerciaux et industriels, nous comptons :

- Appuyer l'extension du réseau de gazoducs actuels, notamment sur la Côte-Nord, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.
- Encourager l'exploration gazière au Québec en révisant le cadre fiscal et réglementaire actuel, en s'assurant toutefois que cette exploration soit faite dans le respect de l'environnement et de l'industrie écotouristique.
- Défendre, face au gouvernement fédéral, les droits du Québec à exploiter ses ressources naturelles et à profiter pleinement de ses retombées.
- Renforcer le partenariat entre le Québec et les provinces de l'Atlantique afin de favoriser une utilisation de cette ressource au pays, avant son exportation vers les États-Unis.
- Appuyer les recommandations de la Commission de l'économie et du travail sur la problématique des fluctuations du prix de l'essence et faire en sorte, notamment :
 - de revoir l'efficacité de l'application des réductions de taxes pour s'assurer que celles-ci profitent pleinement aux consommateurs ;
 - que la Régie de l'énergie exerce son pouvoir d'enquête concernant les prix des produits pétroliers de façon continue et permanente dans toutes les régions du Québec ;
 - que la Régie de l'énergie joue un rôle de premier plan en tant qu'informateur et vulgarisateur auprès des consommateurs en ce qui a trait aux grandes composantes du prix de l'essence et aux causes de sa fluctuation ;
 - que la Régie de l'énergie dispose de toutes les ressources financières et humaines nécessaires, et devienne l'organisme expert et de référence au Québec en ce qui concerne la connaissance du marché des produits pétroliers ;
 - que la Régie de l'énergie étudie l'intérêt et la faisabilité d'introduire, dans la législation québécoise, une loi qui défendrait aux raffineurs de vendre de l'essence aux consommateurs par le truchement de stations-service exploitées par leurs employés ou par des gestionnaires sous contrat.

2. FIABILITÉ

ASSURER LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

Un gouvernement libéral entend prioriser la qualité et la continuité de l’approvisionnement. Rien ne sert de disposer de capacités excédentaires si le flux d’énergie ne répond pas aux attentes des utilisateurs. Le confort des citoyens en dépend, tout autant que le niveau d’attractivité de l’économie québécoise. Sur le plan social, un approvisionnement fiable, sain et à prix compétitif permet aux individus d’accroître leur confort et d’augmenter leurs revenus disponibles. Sur le plan économique, les régions disposant de ressources naturelles ont besoin d’un tel environnement pour pouvoir développer, voire maintenir leur base industrielle. Les régions centrales doivent tout autant miser sur cet actif si elles veulent retenir et attirer les entreprises actives dans les secteurs de technologies de pointe. Il importe donc de réduire tant le nombre que la durée des interruptions de service.

« Nous accorderons une importance primordiale à la fiabilité du service électrique. »

————— Moyens —————

Afin d’obtenir un approvisionnement énergétique répondant aux plus hauts critères, nous comptons :

- Assurer le maintien des normes de qualité et de fiabilité actuellement fixées afin d’être reconnus parmi les plus performants en Amérique du Nord ;
- Revoir les budgets de recherche et de développement consacrés à l’amélioration de la qualité du produit et de la sûreté des installations ;
- Favoriser le développement du potentiel énergétique à long terme pour les entreprises qui s’installent au Québec ;
- Promouvoir la fiabilité énergétique comme outil de développement dans la nouvelle économie.

3. ACCESSIBILITÉ

FOURNIR À TOUS LES CITOYENS DE L'ÉNERGIE À PRIX ABORDABLE ET CONCURRENTIEL

Il importe de pouvoir fournir à tous de l'énergie à prix abordable et concurrentiel. Plus cette ressource énergétique sera accessible, plus le revenu disponible des citoyens sera élevé. Un gouvernement libéral entend limiter les pressions de coûts pour les consommateurs d'énergie. Le pacte social actuel permet aux citoyens québécois de bénéficier de tarifs d'électricité plus avantageux pour leur consommation. Cet avantage provient entre autres de l'interfinancement des tarifs entre les catégories de consommateurs et la reconnaissance de certains actifs de transport et de distribution.

Une telle structure tarifaire entraîne toutefois certaines conséquences néfastes. D'une part, les consommateurs québécois sont peu sensibilisés aux principes de l'efficacité énergétique. D'autre part, la compétitivité des entreprises en est affectée, car le prix de l'énergie est non seulement significatif pour la compétitivité des entreprises, mais constitue également un facteur prépondérant dans le choix de la localisation d'un grand nombre de secteurs industriels. Finalement, le contexte tarifaire actuel contraint Hydro-Québec Distribution à faire face à des déficits énergétiques chroniques.

Les régions disposant de ressources naturelles ont besoin d'un contexte énergétique favorable pour développer ou maintenir leur base industrielle. Quant aux régions urbaines, elles doivent également miser sur cet actif si elles entendent attirer les entreprises de haute technologie.

« Nous entendons maintenir le pacte social actuel et assurer l'acceptabilité tarifaire. »

Moyens

Afin d'assurer la continuité du pacte social et de garantir des tarifs concurrentiels, nous comptons :

- Procéder, dans le cadre de l'enquête sur le développement énergétique, à une analyse des seuils d'interfinancement actuels pour en examiner les impacts sur les divers types de clientèles;

-
- Fournir un cadre légal approprié à la Régie de l'énergie pour que les résultats de l'analyse précitée puissent être intégrés dans ses délibérations;
 - Assurer le maintien de l'avantage concurrentiel du Québec en matière tarifaire en faisant en sorte que le Québec dispose des tarifs parmi les plus bas au Canada, et ce, pour les 10 prochaines années.

4. ACCEPTABILITÉ

VALORISER DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET AYANT OBTENU L'AVAIL DE NOS COMMUNAUTÉS

Il importe que les modes de production et d'exploitation des ressources énergétiques soient acceptées par les communautés concernées, et il est essentiel qu'ils respectent l'environnement. L'acceptabilité constituera un objectif fondamental de la politique énergétique d'un gouvernement libéral. Notre politique énergétique visera à garantir un approvisionnement énergétique en quantité suffisante et à prix compétitif, tout en respectant les attentes des citoyens québécois et la protection de l'environnement. Ce faisant, cette politique contribuera à la performance des acteurs économiques.

« Un gouvernement libéral alliera le développement économique et le respect de l'environnement. »

Un gouvernement libéral favorisera un recours accru aux sources d'énergie dites « alternatives », ce qui permettra de limiter l'utilisation des énergies fossiles plus polluantes tout en assurant l'accroissement de la recherche et la création de nouvelles entreprises. Si le potentiel commercial de ces sources demeure encore limité comme énergie de base, on peut déjà entrevoir plusieurs applications en les considérant comme source d'appoint. L'énergie éolienne constitue notamment une énergie d'appoint qui s'intègre très bien au réseau hydroélectrique existant. La valorisation des biogaz produits par la décomposition des matières dans les sites d'enfouissement et celle de la biomasse forestière constituent de plus un moyen direct pour réduire la pollution résultant

de nos activités économiques ; l'utilisation d'un tel procédé n'ayant évidemment pas pour objectif la promotion de l'enfouissement comme mode de disposition des matières résiduelles ou l'incitation à une augmentation de la biomasse forestière.

« Un gouvernement libéral stimulera le développement et l'utilisation des sources d'énergie alternatives non polluantes. »

————— Moyens —————

Afin de maintenir le Québec dans le peloton de tête des pays les plus avancés sur le plan énergétique, nous comptons :

- Consacrer une portion à déterminer des bénéfices associés aux exportations d'énergie pour le développement des énergies alternatives non polluantes;
- Exiger qu'Hydro-Québec Production et Distribution réservent un pourcentage à déterminer de leurs achats d'énergie, autre qu'hydro-électrique pour les sources d'énergie alternatives non polluantes ;
- Promouvoir le captage des biogaz produits par les sites d'enfouissement et l'utilisation de l'énergie dégagée par la valorisation du méthane ;
- Assurer l'utilisation prioritaire de sources d'énergie renouvelables et propres, ce qui permettra de diminuer les émissions atmosphériques dans le respect, entre autres, du Protocole de Kyoto ;
- Promouvoir le développement et l'utilisation de l'énergie éolienne ;
- Encourager davantage la valorisation de la biomasse forestière, ce qui, en parallèle, réduira les impacts environnementaux liés à l'accumulation et à l'enfouissement des résidus forestiers ;
- Encourager l'utilisation de l'énergie la moins polluante pour les industries et établir un programme d'énergie verte visant le remplacement graduel des sites de production les plus polluants par des ouvrages plus performants sur le plan environnemental.

Un gouvernement libéral entend tenir compte des attentes de la population dans la production et l'exploitation des ressources énergétiques. Plusieurs projets ont été retardés au cours des dernières années en raison

de relations tendues avec les communautés locales concernées. Comme les derniers mois l'ont confirmé, il est pourtant possible de concilier l'intérêt de toutes les parties dans l'esprit d'une approche commune avec les premières nations, tout en préservant la pertinence économique des ouvrages envisagés. Un bon dosage de détermination et de sensibilité s'avère maintenant essentiel à la réalisation de projets énergétiques. Sur ce point, la transparence doit être au cœur de notre politique.

« Nous miserons sur la réalisation de partenariats avec les collectivités locales et les premières nations. »

————— **Moyens** —————

Afin d'éviter les dissensions et les blocages, nous comptons :

- Appuyer, voire renforcer l'approche récente de partenariats économiques mise en place avec les communautés concernées, ce qui permettra de favoriser le développement local dans le respect de leurs priorités;
- Axer la réalisation de projets sur un objectif de transparence avec les communautés concernées;

5. EFFICACITÉ

ENCOURAGER UNE GESTION EFFICACE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Un gouvernement libéral entend privilégier une utilisation plus efficace de l'énergie, ce qui permettra de consommer moins et mieux, notamment par l'utilisation de la bonne énergie au bon endroit. Les citoyens québécois sont de grands consommateurs d'énergie. Les bas tarifs de l'électricité ne sont évidemment pas étrangers à ces comportements. Afin d'atténuer les répercussions financières des hausses futures de tarifs, il est important que les Québécois utilisent l'énergie de manière plus efficace et soient conscientisés à une telle nécessité. Une consommation rationnelle et parcimonieuse de l'énergie peut également contribuer à la disponibilité à long terme de la ressource. Une gestion plus efficace de la consommation permettra non seulement de minimiser l'impact sur la facture d'énergie, mais contribuera à répondre plus facilement à la croissance anticipée de la demande. À cet égard, il est essentiel de mener une action constante à long terme en faveur de l'efficacité énergétique, et de ne pas limiter nos interventions aux périodes de crise.

« Nous encouragerons de façon soutenue l'économie et l'utilisation efficace de l'énergie. »

————— Moyens —————

Afin d'encourager concrètement l'économie d'énergie, nous comptons :

- Accroître les sommes consacrées aux initiatives d'efficacité énergétique en prélevant un pourcentage à préciser des recettes des distributeurs d'électricité, de pétrole ou de gaz, et en l'allouant exclusivement à cette fin ;

-
- Inciter les distributeurs d'énergie à optimiser l'efficacité de leurs réseaux de transport d'énergie ;
 - Favoriser, pour les réseaux de distribution d'énergie, la mise en place de systèmes de tarification variant selon la période d'approvisionnement afin de limiter la présence des « pointes de consommation » ;
 - Revaloriser le rôle de l'Agence d'efficacité énergétique en lui redonnant notamment le pouvoir de lancer des programmes d'efficacité ;
 - Revaloriser le rôle de la Régie de l'énergie en l'habilitant à contraindre les fournisseurs d'énergie à soumettre des programmes d'efficacité énergétique, en lui permettant d'assurer une meilleure coordination entre les fournisseurs d'énergie et en étendant le concept du Fonds en efficacité énergétique à d'autres ressources que le gaz naturel.

LE SECTEUR DES FORÊTS : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

Qu'elle soit publique ou privée, une forêt est un bien collectif qu'il faut protéger. En tant que ressource naturelle, elle peut contribuer au développement de toutes les régions du Québec. Cette contribution peut en effet s'avérer notable tant pour les régions où croissent les forêts que pour les régions situées en périphérie de cette ressource. Les retombées économiques liées à son exploitation sont multiples. En plus des emplois et des investissements directs, les forêts soutiennent l'activité industrielle ainsi qu'une pléthore d'entreprises régionales impliquées notamment dans le domaine de la transformation.

La politique du gouvernement du Parti québécois en matière forestière se caractérise par l'attentisme et la négation. Faisant la sourde oreille aux avertissements de plusieurs experts, niant les rapports fournis par les professionnels du ministère des Ressources naturelles et ignorant le constat accablant de la Vérificatrice générale, le gouvernement est demeuré inébranlable, habité par sa seule force d'inertie.

« Un gouvernement libéral s'engage à rétablir la crédibilité de la gestion forestière au Québec. Afin d'assurer la pérennité de la ressource et d'empêcher que l'industrie traditionnelle durement touchée par les sanctions commerciales américaines sur le bois d'œuvre ne périclite, il importe d'agir immédiatement pour revitaliser et diversifier l'exploitation forestière dans le respect du développement durable. Un gouvernement libéral fera en sorte que le Québec puisse se démarquer, devenir un exemple à suivre et un chef de file sur le plan de la gestion forestière. »



Le Parti libéral du Québec entend non seulement assurer le maintien des emplois du secteur sylvicole, mais aussi améliorer la productivité des forêts. Il est également impératif d'appuyer l'industrie et de réviser le mode de fonctionnement du ministère des Ressources naturelles. Dans une optique de développement durable, le concept d'exploitation forestière doit de plus s'étendre à des domaines d'activité comme la production agroforestière, l'écotourisme et la villégiature. La politique d'un gouvernement libéral sera fondée sur la pérennité, la compétitivité, la crédibilité et la globalité.

NOTRE VISION

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. Garantir le développement durable des forêts;
2. Encourager la compétitivité de l'industrie forestière;
3. Améliorer la crédibilité du ministère des Ressources naturelles et redonner confiance aux citoyens;
4. Favoriser une gestion intégrée des forêts.

1. PÉRENNITÉ

GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FORÊTS

En plus d'être un bien collectif, les forêts abritent des écosystèmes. Or, la survie de ces écosystèmes, qui se maintiennent par un équilibre fragile, est essentielle à la pérennité des forêts. Cet équilibre entre souvent en conflit avec les besoins socio-économiques découlant de la majorité des activités humaines comme l'exploitation des ressources. L'objectif fondamental du développement durable est de concilier le développement des écosystèmes forestiers avec l'activité humaine, et donc d'exploiter la ressource en s'assurant du maintien et de l'amélioration de l'état et de la productivité de ces écosystèmes pour le présent, mais aussi le futur.

Pour assurer le maintien de la productivité des forêts et des emplois qui y sont rattachés, il importe d'effectuer une évaluation des plus adéquates de la possibilité forestière de la forêt publique. Or, une évaluation juste ne peut se faire sans l'existence de données fiables sur l'état des forêts. Ce n'est que par l'établissement d'un inventaire forestier fiable et représentatif que le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) peut être accordé dans le respect des objectifs fondamentaux de la Loi sur les forêts. La représentativité de l'inventaire ne doit pas se limiter aux conifères, mais doit également s'étendre aux feuillus pour lesquels les données demeurent à ce jour parcellaires.

Compte tenu de la multitude d'allégations concernant la gestion de la ressource, y compris le rapport de la Vérificatrice générale, il importe de mettre en œuvre de façon concertée une enquête sur la gestion des forêts québécoises pour déterminer quel est l'état réel de la ressource forestière. Cette enquête, visant notamment à examiner l'état de régénération des forêts et les résultats des travaux sylvicoles réalisés au cours des dernières années, doit être publique, scientifique et indépendante. Ce n'est qu'une fois que seront colligées des données fiables sur l'état des forêts, que le ministère des Ressources naturelles pourra déterminer la qualité et l'efficacité réelle des travaux d'exploitation menés jusqu'ici, et élaborer une politique de développement durable conforme aux objectifs de la Loi sur les forêts et au principe de gestion intégrée.

Parallèlement, il est nécessaire qu'une instance neutre et indépendante soit en mesure d'évaluer les pratiques forestières des exploitants dans le cours usuel des activités d'approvisionnement et d'aménagement de la ressource. Répondant au vocable de « vérificateur des forêts », une telle instance bénéficiera d'un pouvoir d'enquête comparable à celui du

Vérificateur général et sera à même de recevoir les plaintes des citoyens dans l'optique de la protection et du développement durable des forêts. Ce vérificateur sera notamment en mesure d'établir que les différents contrats ou permis consentis par le Ministre sont respectés, et de vérifier l'efficacité des aménagements forestiers et des calculs de possibilité faits par le Ministère. L'intérêt pour porter plainte devra s'étendre à toute personne physique domiciliée au Québec qui fréquente un lieu à l'égard duquel une contravention à la loi est alléguée. Une fois déterminé le caractère fondé de la plainte, l'action du vérificateur aura notamment pour effet de distinguer les mauvais exploitants de l'ensemble de l'industrie. Dans le cadre de ses activités, le vérificateur des forêts aura également le mandat de contre-vérifier tous les cinq ans l'atteinte des objectifs de rendement fixés aux exploitants par le biais du CAAF.

En ce qui a trait spécifiquement à la forêt privée, certaines mesures fiscales actuelles font en sorte qu'un exploitant désireux d'investir pour favoriser le développement durable de sa ressource forestière se trouve pénalisé. Il est essentiel de réviser la taxe sur le capital qui nuit directement aux investissements, comme l'achat de machinerie ou l'amélioration des bâtiments.

« Dès notre élection, nous entendons prendre les moyens nécessaires pour connaître l'état réel des forêts québécoises. »

Moyens

Afin de garantir le développement durable des forêts, le Parti libéral du Québec entend, dans la première année de son premier mandat :

- Instaurer une enquête publique, scientifique et indépendante sur la gestion de la forêt publique ;
- Mettre en place un vérificateur des forêts indépendant du ministère des Ressources naturelles, ayant le pouvoir d'enquêter sur le respect des normes issues de la *Loi sur les forêts* ;
- Soumettre des objectifs de rendement et de protection de la ressource à l'industrie et faire contre-vérifier l'atteinte de ces objectifs tous les cinq ans par le vérificateur des forêts ;
- Mettre en place des assouplissements fiscaux afin de favoriser le développement durable des lots en forêts privées.

2. COMPÉTITIVITÉ

ENCOURAGER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière traditionnelle se situe à un tournant important de son développement. Confrontée à la nécessité d'assurer la pérennité de son exploitation, elle doit de plus trouver les moyens de faire face à une compétition internationale accrue et de contrer l'impact du conflit canado-américain sur le bois d'œuvre. Une façon de contrebalancer l'impact de ces contraintes se trouve dans l'optimisation des liens entre les divers secteurs d'exploitation, de la production à la transformation.

Un des problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de l'industrie forestière se situent sur le plan de la dispersion des intervenants et de leur isolement respectif. Le réseau de connexion entre les exploitants des secteurs primaire, secondaire et tertiaire est embryonnaire. Compte tenu de cet état de fait, il s'avère souvent impossible d'initier des projets et d'encourager la transformation secondaire et tertiaire régionale, puisque les entreprises ignorent l'existence de réseaux potentiels pour la distribution de leur produit ou l'approvisionnement de leur industrie. Le ministère des Ressources naturelles doit prendre des mesures pour mettre en lien les entreprises déjà en opération.

Dans le même ordre d'idées, afin de diminuer les coûts d'opération et de favoriser le développement économique des régions productrices, il est essentiel d'accorder une attention particulière aux besoins locaux. De ce fait, il faut étudier la mise en place de mesures fiscales destinées à encourager les exploitants locaux du secteur primaire à mettre un certain pourcentage de leur production à la disposition des entreprises locales et régionales des secteurs secondaire et tertiaire, de façon à ce que la transformation se fasse à même la région où se fait la récolte des arbres.

En ce qui concerne les redevances versées par les exploitants forestiers, celles-ci doivent être mises à la disposition des communautés locales qui sont partie prenante du développement et de la conservation de la ressource. Les régions doivent se voir octroyer un véritable contrôle sur la manière de dépenser, car la façon dont ces sommes sont utilisées importe autant que la nature du montant attribué. Il faut à ce titre impliquer le plus possible la population par le biais des élus et d'autres personnes imputables dans les décisions à prendre. Par leur imputabilité, ces intervenants sont soumis à un contrôle démocratique, et donc plus sujets à

rendre des comptes sur leurs décisions. En tenant compte des recommandations de la communauté, un gouvernement libéral adoptera une politique visant à assurer qu'un pourcentage des redevances versées dans une région donnée soit disponible pour des projets de transformation dans cette même région.

Si l'industrie forestière subit les contrecoups de la mondialisation, elle est en voie d'éprouver également un problème de pénurie de main-d'œuvre. Une des causes de cette pénurie réside dans la nature même du travail sur le terrain, qui se révèle peu valorisé. D'une part, la charge économique des travailleurs forestiers est énorme. D'autre part, les conditions de travail sont parfois difficiles. Une première approche consiste à diminuer la charge fiscale et à favoriser le renouvellement de l'équipement technique par la mise en place de crédits d'impôt pour l'achat de machinerie. Une seconde consiste à évaluer la possibilité d'améliorer les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. Cette amélioration pourrait se faire par le biais d'un contrat type tel que celui élaboré en 2001 par la Conférence des coopératives forestières du Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec. Pour éviter une pénurie de main-d'œuvre à moyen et long termes, il faut également mettre l'accent sur la formation de la relève professionnelle par la mise en place de programmes techniques dans les régions concernées.

Les exigences de certification environnementale des produits occupent de plus en plus de place sur la scène internationale. L'industrie québécoise devra bientôt répondre à ces exigences pour maintenir sa place sur le marché. L'industrie définit elle-même ses besoins, mais le gouvernement peut encourager l'harmonisation des systèmes de gestion environnementale. Une telle harmonisation est de nature à faciliter la relation entre les entrepreneurs et les sous-traitants. Elle simplifie les opérations forestières et offre un avantage concurrentiel par le biais d'une image de fiabilité et d'expertise pour les entreprises qui obtiennent la certification.

« Nous encouragerons l'industrie forestière en favorisant les intérêts spécifiques à chaque région. »

Moyens

Afin d'encourager la compétitivité de l'industrie forestière, le Parti libéral du Québec entend :

- Mettre en place un système de connexion entre les entreprises œuvrant dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'industrie sylvicole;
- Valoriser la transformation primaire, secondaire et tertiaire en région;
- Assurer aux régions un meilleur contrôle sur la disposition des redevances, tout en insistant sur l'imputabilité des gestionnaires;
- Mettre en place des allègements fiscaux pour les travailleurs sylvicoles et des crédits d'impôt pour l'équipement forestier;
- Assurer une formation professionnelle et des stages plus accessibles en région;
- Mettre en place un contrat type comprenant des mesures destinées à l'amélioration des conditions des travailleurs sylvicoles;
- Favoriser l'obtention de la certification environnementale pour l'industrie, développée de concert avec elle.

3. CRÉDIBILITÉ

AMÉLIORER LA CRÉDIBILITÉ DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET REDONNER CONFIANCE AUX CITOYENS

Le processus de questionnement entrepris par plusieurs intervenants du milieu forestier ainsi que le dépôt du dernier rapport de la Vérificatrice générale ont révélé la méconnaissance de l'état des forêts par le ministère des Ressources naturelles. Le constat est unanime : le ministère des Ressources naturelles n'est pas en mesure de déterminer s'il y a surévaluation de la possibilité forestière et, conséquemment, s'il y a récolte excessive de la forêt publique. De telles considérations ont laissé une image négative de la gestion forestière québécoise. Combinées à la diminution de l'approvisionnement constatée depuis plusieurs années dans certaines régions, elles amènent la population concernée à craindre qu'une sur-exploitation de la forêt ne mette en cause la survie même de l'industrie et des emplois locaux qui y sont liés.

Il est impératif de contrer l'incurie du gouvernement en place en redonnant en premier lieu une crédibilité au ministère des Ressources naturelles. Cette crédibilité doit non seulement être établie aux yeux des divers intervenants de l'industrie forestière, mais aussi aux yeux de la population en général. Or, pour le Ministère, le premier moyen de rétablir un lien de confiance est de faire montre d'une plus grande transparence. Cette transparence doit se manifester tant dans l'aménagement des zones forestières que dans la gestion courante de la ressource.

Une enquête publique, indépendante et scientifique sur la gestion forestière constitue une première étape dans cette direction. Une fois que le Ministère aura acquis une meilleure connaissance de l'état de la gestion forestière, il sera plus en mesure de fixer des objectifs de rendement adéquats. Toujours dans un souci de transparence, le Ministère devra expliciter le mode de fonctionnement des principaux outils de gestion forestière comme le calcul de possibilité, le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, le mécanisme des redevances sur les ressources naturelles ainsi que le degré de fiabilité des techniques utilisées, de façon à permettre une meilleure compréhension des engagements respectifs de l'industrie forestière et du gouvernement.

Le ministère des Ressources naturelles ne doit pas faire cavalier seul au sein du gouvernement. Il est essentiel qu'il établisse une meilleure concertation avec les autres ministères, notamment avec le ministère de l'Environnement. Dans l'élaboration de ses politiques d'abord, le ministère

des Ressources naturelles doit assurer le respect des objectifs de développement durable prévus à la Loi sur les forêts et être en mesure d'initier de nouvelles pratiques profitables à l'exploitation forestière. En réaction aux politiques des autres ministères ensuite, il doit être apte à préparer les exploitants et l'ensemble des intervenants de l'industrie forestière à réagir avant que des mesures susceptibles de les affecter ne soient mises en place.

Il faut d'autre part renforcer la collaboration entre le Ministère et les intervenants du milieu forestier. En ce sens, nous comptons mettre en place un comité de travail siégeant de façon permanente afin de permettre au Ministère d'ajuster ses politiques en fonction des nouvelles réalités technologiques, économiques et environnementales, et aux exploitants de prévoir les impacts qu'auront les politiques gouvernementales à venir sur leurs entreprises. Un tel groupe de discussion devra comprendre les associations et organismes œuvrant au niveau provincial et représentant les divers intervenants du milieu forestier. L'objectif premier de ce comité sera lié à l'harmonisation des activités réalisées en forêt et l'essentiel de ses recommandations sera rendu public. Un des premiers éléments de discussion entre le Ministère et l'industrie concernera la mission, les activités et le financement du Fonds forestier.

« Nous ferons en sorte que le ministère des Ressources naturelles devienne un intervenant efficace tant pour le développement de l'industrie qu'à l'égard de la pérennité des ressources forestières. »

— Moyens —

Afin d'améliorer la crédibilité du ministère des Ressources naturelles et des intervenants forestiers, le Parti libéral du Québec entend :

- Expliciter le mode de fonctionnement des principaux outils de gestion et, notamment, le mécanisme des redevances auprès de la population ;
- Mettre en place un comité permanent de travail MRN-industrie ;
- Relancer les discussions avec l'industrie concernant la mission, les activités et le financement du Fonds forestier.

4. GLOBALITÉ

FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DES FORÊTS

L'aménagement intégré des forêts constitue un moyen de diversifier l'économie forestière tout en assurant la protection et le développement durable de la ressource. En marge de la culture des arbres pour les secteurs du bois d'œuvre et des pâtes et papiers, une conception contemporaine de l'exploitation forestière doit s'étendre à des domaines d'activité comme l'écotourisme, la villégiature et la vulgarisation scientifique. En ce sens, les ZEC, les pourvoiries et les centres d'interprétation représentent des concepts méritant d'être étendus à d'autres formes d'exploitation indirecte des ressources forestières, notamment sous la forme d'un partenariat public-privé. Parallèlement à l'implantation des modes d'exploitation indirecte, il importe d'intensifier la production agroforestière des végétaux non ligneux. En plus des conifères et des feuillus, les forêts sont également constituées d'une pléthore d'arbustes et d'autres plantes qui peuvent bénéficier de débouchés commerciaux appréciables. Ces débouchés se retrouvent tant dans les produits pharmaceutiques, médicinaux et cosmétiques que dans les produits alimentaires.

Encourager l'élargissement du concept d'exploitation forestière équivaut aussi à prendre en considération les préoccupations des exploitants de ces modes d'activités dans l'aménagement des forêts. En tant qu'utilisateurs à part entière, il est équitable que ces exploitants aient droit de regard sur l'orientation à donner au développement des plans forestiers. Le rôle du ministère des Ressources naturelles revient ici notamment à concilier les visions de développement de ces exploitants avec celles des industries traditionnelles.

Une véritable gestion intégrée des ressources forestières doit d'autre part tenir compte des particularités de chaque région. Un ciblage adéquat de la zone forestière selon les activités les plus appropriées au milieu permet en effet de maximiser l'impact économique de l'exploitation forestière. En ce sens, il s'avère essentiel d'impliquer les intervenants régionaux imputables et représentatifs dans les orientations à donner au développement et à la gestion forestière de leur territoire. Étant directement concernés par une gestion optimale à long terme des ressources, ces intervenants ont tout intérêt à privilégier le type d'exploitation le plus approprié aux particularités écologiques, sociales et économiques de leur région.

« Nous encouragerons l'élargissement du concept d'exploitation forestière. »

Moyens

Afin de favoriser une gestion intégrée des forêts, le Parti libéral du Québec entend :

- Favoriser la diversification de l'exploitation forestière par le développement multiressources des forêts ;
- Encourager la redéfinition actuellement en cours sur le rôle de l'ensemble des exploitants dans la planification de la gestion forestière ;
- Déléguer aux intervenants régionaux imputables et représentatifs le soin de cibler les modes de gestion et les priorités de développement de la zone forestière de leur territoire.

CONCLUSION

Les priorités d'actions politiques du Parti libéral du Québec pour les secteurs énergétique et forestier visent à garantir aux citoyens québécois un approvisionnement énergétique fiable, constant et abordable de la ressource. La politique du Parti libéral du Québec dans ces domaines est destinée à contribuer au bien-être des Québécoises et des Québécois non seulement dans l'immédiat, mais aussi pour l'avenir. Le développement durable de la ressource doit constituer la préoccupation fondamentale d'un gouvernement soucieux du développement économique et de la qualité de vie de ses citoyens. Dans l'atteinte de ses objectifs, le Parti libéral procédera à une révision du rôle de l'État et de ses organismes, et mettra à contribution les consommateurs et les industries.

Cet engagement politique se traduira par un plan d'action qui tient compte des attentes de l'ensemble des citoyens du Québec. Concrètement, le plan d'action signifie :

- La réduction des délais de réalisation des projets hydroélectriques ;
- Le développement d'un éventail énergétique pour centrer un déficit à court terme ;
- Un appui à l'extension du réseau de gazoducs actuels ;
- L'adoption de mesures pour contrer les fluctuations du prix de l'essence ;
- Le développement du potentiel énergétique à long terme pour les entreprises qui s'installent au Québec ;
- Le maintien de l'avantage concurrentiel du Québec en ce qui a trait à la tarification de l'énergie électrique ;
- L'obligation pour Hydro-Québec Production et Distribution de réserver un pourcentage à déterminer de leurs achats d'énergie pour les sources d'énergie alternatives non polluantes ;
- La promotion du captage des biogaz produits par les sites d'enfouissement et la valorisation du méthane à des fins énergétiques ;
- La promotion de l'énergie éolienne ;
- L'intensification des partenariats économiques mis en place avec les

communautés concernés, ce qui permettra de favoriser le développement local dans le respect de leurs priorités.

- L'accroissement des sommes consacrées aux initiatives d'efficacité énergétique par le prélèvement d'un pourcentage des recettes des distributeurs d'énergie ;
- La revalorisation du rôle de l'Agence de l'efficacité énergétique et de la Régie de l'énergie ;
- L'instauration d'une enquête publique, scientifique et indépendante sur la gestion de la forêt publique ;
- La mise en place d'un vérificateur des forêts indépendant du ministère des Ressources naturelles ;
- La mise en place d'un système de connexion entre les entreprises œuvrant dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'industrie sylvicole ;
- La diversification de l'exploitation forestière.

ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D' ACTIONS POLITIQUES

Le plan d'action intitulé *Un gouvernement au service des Québécois*, rendu public le 12 septembre 2002, comprend un cadre financier détaillant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral dans le respect du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants.

Les priorités d'actions politiques dans les secteurs énergétique et forestier ainsi que dans les autres secteurs spécifiques seront financées dans le respect du cadre financier du plan d'action *Un gouvernement au service des Québécois*.

Cela signifie que les priorités d'actions politiques dans les secteurs énergétique et forestier devront nécessairement être financées par les économies découlant de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État.